

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

## Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès verbal / Minutes

---

### Mardi le 27 février 2018

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 17H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères KATHLEEN GAUTHIER, DESIREE TREMBLAY, CARLEN LAFLEUR, VICKY DUBEAU et Messieurs les Conseillers ROBIN ZACHARIAS, IVAN LEBLANC tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

---

#### 46-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE VICKY DUBEAU  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

---

#### 47-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité d'Otter Lake vont envoyer une liste de propriété a l'MRC pour la Vente de taxe 2018 d'ici le 28 février 2018. (Annexe A)

Adopté

---

#### 48-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER KATHLEEN GAUTHIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** la municipalité d'Otter Lake donne Andrea Lafleur, Directrice générale, le pouvoir d'assister a la Vente pour taxe 2017 prévu pour le 10 mai 2018 afin de soumissionner conformément a la loi sur les propriété qui reste sur la liste pour non paiement de taxe comme préparer par Mireille Alary.

Adopté

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès verbal / Minutes

**49-02-2018**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC  
ET RÉSOLU

**QUE** la municipalité d'Otter Lake autorise la Mairesse, Kim Cartier-Villeneuve, et la Directrice générale, Andrea Lafleur, de signer l'entente modifiée incluant les recommandations du notaire entre la municipalité et M. Patrick Proulx concernant la fusion de ses propriétés et l'impact sur la route Leslie.

**Note:** Conseiller CARLEN LAFLEUR contre la résolution

Adopté

### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par ROBIN ZACHARIAS qu'à la réunion ordinaire le 6 mars 2018, le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité d'Otter Lake règlement numéro 02-10-2016 sera adopté.

**50-02-2018**

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER KATHLEEN GAUTHIER  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

**QUE** la réunion soit levée à 17H40.

Adopté

\_\_\_\_\_  
KIM CARTIER-VILLENEUVE, Mairesse

\_\_\_\_\_  
ANDREA LAFLEUR, Directrice générale